Page 1 de 6

Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

"\*" Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale:AlgoLonN° d'article:n.d.N° de la composition:n.d.Numéro d'enregistrement:n.a.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Accessoire pour étang de jardin

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Adresse du fabricant / fournisseur:

Lavaris Lake GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

 $\begin{tabular}{l} T\'{e}l\'{e}phone: +49 - 7000-5282747 / +49 - 6727-8969914, T\'{e}l\'{e}fax: +49 - 7000-5282748 / +49 - 6727-8969918, T\'{e}l\'{e}range (-1000-5282748 / +49 - 6727-8969918) \\ \begin{tabular}{l} T\'{e}range (-1000-5282748 / +49 - 6727-896918) \\ \begin{tabular}{l} T\'{e}range (-1000-$ 

Courriel: info@lavaris-lake.com

1.3.2 Responsable pour la fiche de données de sécurité:

CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence du fabricant / Centre d'information spécialisé en intoxications

fournisseur

Téléphone: +49 - 7000-5282747 / +49 - 6727-8969914 Téléphone: +33 1 45 42 59 59 (France)

(9:00 - 17:00)

Téléphone: +32 70 245 245 (Belgique)

## SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Eye Dam. 1 H318 / Acute Tox. 4 H302

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Oui.

Exemptions applicables: Non.

Mention(s) d'avertissement: danger

Composant(s): contient

Carbonate de disodium, compose avec le peroxyde d'hydrogene(2:3)

Phrases H:

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Phrases P:

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Étiquetage particulier: indication de danger détectable au toucher

L'étiquetage mentionné est valable pour la livraison à consommateur privé.

2.3 Autres dangers

Produit de décomposition est toxique pour les algues.

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Pictogramme(s) de danger:





Page 2 de 6

Désignation commerciale: AlgoLon

Fabricant / Fournisseur: Lavaris Lake GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 7000-5282747, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

n.a.

## 3.2 Mélanges

## Spécification chimique du produit:

Mélange de sels inorganiques.

Ingrédients:

| Substance                                                     |           |                       | Phrases H                              | Gamme    |
|---------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|----------------------------------------|----------|
| N° CAS                                                        | N° CE     | N° REACH              |                                        | (m%)     |
| Carbonate de disodium, compose avec peroxyde d'hydrogene(2:3) |           |                       | Ox. Sol. 2; H271                       | 70 - 80% |
| 15630-89-4                                                    | 239-707-6 | 01-2119457268-30-xxxx | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Dam. 1; H318 |          |

Texte des phrases H voir le chapitre 16

# **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

#### 4.1.1 En cas d'inhalation:

Mettre la victime à l'air libre.

Consulter un médecin si nécessaire.

#### 4.1.2 En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

#### 4.1.3 Après contact avec les yeux:

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

## 4.1.4 En cas d'ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Appeler un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter de façon symptomatique.

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Movens d'extinction

## 5.1.1 Moyens d'extinction recommandés:

Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

### 5.1.2 Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

Aucun(e).

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone

## 5.3 Conseils aux pompiers

### 5.3.1 Équipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

## 5.3.2 Autres recommandations:

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Page 3 de 6

Désignation commerciale: AlgoLon

Fabricant / Fournisseur: Lavaris Lake GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 7000-5282747, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir chapitre 8.2.2

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas contaminer l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter toute formation de poussière.

Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e).

# SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Précautions à prendre pour la manipulation:

Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.1.2 Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

À protéger de l'air humide et de l'eau, sources directes de chaleur.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Éviter toute formation de poussière. Conserver dans le conteneur original.

7.2.2 Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:

Ne pas entreposer avec des matières combustibles.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver à une température ne dépassant pas 40°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

7.2.3

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Identification de la substance

Valeurs admissibles

Carbonate de disodium, compose avec peroxyde d'hydrogene(2:3) C.M.A. Poussière: 10 mg/m³ (fraction réspirable); 3 mg/m³ (fraction entrant des alvéoles)

8 2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

8.2.2 Mesures de protection individuelle

8.2.2a Protection respiratoire: En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil de protection

respiratoire autonome. Type de filtre recommandé: P 2

8.2.2b Exposition répétée ou prolongée: Gants de protection conformes à EN 374 Protection des mains:

gants imperméables en caoutchouc butyle temps de pénétration > 6h.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi

d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.

8.2.2c Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection corporelle: 8.2.2d

8.2.2e Autres données: Respecter le temps limite d'utilisation.

8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement:

n.d.

Page 4 de 6

Désignation commerciale: AlgoLon

Fabricant / Fournisseur: Lavaris Lake GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 7000-5282747, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

| 9.1    |                                           |                           |                               |  |  |  |
|--------|-------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|--|--|--|
| 9.1.1  | Etat physique: poudre                     | Couleur: blanc            | Odeur: sans odeur             |  |  |  |
|        |                                           |                           | Seuil olfactif: n.d.          |  |  |  |
| 9.1.2  | Valeur du pH, pur:                        | n.d.                      |                               |  |  |  |
|        | Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %:     | ~ 10                      |                               |  |  |  |
| 9.1.3  | Point / intervalle d'ébullition (°C):     | n.d.                      |                               |  |  |  |
|        | Point / intervalle de fusion (°C):        | n.d.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.4  | Point d'éclair (°C):                      | n.d., en creuset fermé    |                               |  |  |  |
| 9.1.5  | Inflammabilité (CEE A10 / A13):           | Non.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.6  | Température d'inflammation (°C):          | Non.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.7  | Auto-inflammation (CEE A16):              | Non.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.8  | Propriétés comburantes:                   | Non. Dans un test selon I | a Directive 67/548/CEE        |  |  |  |
|        | •                                         | (méthode A17, propriétés  | comburantes) le produit s'est |  |  |  |
|        |                                           | avéré ne pas être combu   | rant.                         |  |  |  |
| 9.1.9  | Risque d'explosion:                       | Aucun(e).                 |                               |  |  |  |
| 9.1.10 | Limite inférieure d'explosivité (% vol.): | n.a., supérieure: n.a.    |                               |  |  |  |
| 9.1.11 | Pression de vapeur:                       | n.d.                      |                               |  |  |  |
|        | Densité de vapeur (air = 1):              | n.d.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.12 | Densité (g/ml):                           | n.d.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.13 | Solubilité (dans l'eau):                  | soluble                   |                               |  |  |  |
| 9.1.14 | Coefficient de partage (n-octanol / eau): | n.a.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.15 | Viscosité:                                | n.a.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.16 | Teneur en solvant (m.%):                  | n.a.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.17 | Décomposition thermique (°C):             | n.d.                      |                               |  |  |  |
| 9.1.18 | Vitesse d'évaporation:                    | n.d.                      |                               |  |  |  |
| 9.2    | Autres informations                       |                           |                               |  |  |  |
|        | n.d.                                      |                           |                               |  |  |  |

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun(e).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Se décompose en présence d'acides forts. eau

10.4 Conditions à éviter

À protéger de l'air humide et de l'eau (hygroscopique).

10.5 Matières incompatibles

Incompatible avec des acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Se décompose au contact avec de l'eau, acides.

Produits de décomposition dangereux: l'oxygène oxydes de carbone

Page 5 de 6

Désignation commerciale: AlgoLon

Fabricant / Fournisseur: Lavaris Lake GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 7000-5282747, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

## SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Inhalation: n.d

Ingestion: ATE<sub>mix</sub>: 1364 mg / kg

Contact avec la peau: n.d.
Irritation ou corrosion cutanée: Faible

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non.

Mutagénicité sur les cellules germinales: n.d.

Cancérogénicité: n.d.

Toxicité pour la reproduction: n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – n.d.

exposition unique:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - n.d.

exposition répétée:

Danger en cas d'aspiration: n.d.

### 11.1.1 - Expériences de la pratique

11.1.11 n.d.

11.1.12 Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle

(Calcul selon règlementation CEE).

### SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

 $Mati\`ere~active:~~LC_{50}~Imephales~promelas~70,7~mg/l;$ 

EC<sub>50</sub> Daphnia pulex 4,9 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.d.

12.4 Mobilité dans le sol

n.d.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d. 12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.

12.6.3 AOX - Remarque: Non applicable.12.6.4 Composants significatifs du point de vue Aucun(e).

environnemental:

12.6.5 Effets nocifs divers: Non applicable.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Recommandation: D10 /R 4 Classe de déchets N°: 20 03 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.2 Traitement des emballages souillés

13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus.

# Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830 Page 6 de 6 Désignation commerciale: AlgoLon Fabricant / Fournisseur: Lavaris Lake GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof Téléphone: +49 - 7000-5282747, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014 SECTION 14: Informations relatives au transport ADR IMDG IATA N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus. 14.1 **Numéro ONU** 14.2 Désignation d'expédition (nomenclature ONU) 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):

**Dangers pour l'environnement** 

Groupe d'emballage

Instruction d'emballage (avion passagers)

Instruction d'emballage (avion cargo)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

n.d.

14.4

14.5

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucun(e).

## **SECTION 16: Autres informations**

## Texte des phases H mentionnées sous l'aticle 3

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830. Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissance relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d' autres produits. La copie non modifiée est permise.



Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563 Réception des données: 27.09.2005, \$söl\_0091\_a